

Compte rendu de la séance du 03 juillet 2025

Président : BAGNARD Florence

Secrétaire de séance: NAULOT Patricia

Présents :

Madame Florence BAGNARD, Madame Marie-Françoise CHABERT, Monsieur Julien LANDRE, Madame Patricia NAULOT, Madame Catherine VOILLEREAU

Excusés :

Absents :

Représentés :

**Monsieur Jean-Pierre CLÉRIOT par Monsieur Julien LANDRE,
Monsieur Sylvain MONNOT par Madame Marie-Françoise CHABERT**

Ordre du jour:

- Délibération Société ENOE Projet panneaux photovoltaïque sur les parcelles ZI 63 et 64**
- Devis Discount Collectivités**
- Devis « Réfection du pont Moulin Rion »**
- Délibération Projet Mobilité CCAVM**
- Délibération tarifs location salles des fêtes à la journée**
- Création d'un poste d'adjoint administratif**
- Informations et questions diverses**

Délibérations du conseil:

Délibération projet photovoltaïque (DE 2025 022):

Madame Le maire rappelle au Conseil Municipal que le 22 juin 2023 le Conseil Municipal avait donné un avis favorable à la poursuite de l'étude pour le projet photovoltaïque au sol sur les parcelles privées ZI 63 et 64.

La zone d'implantation potentielle soit 11.7 ha est classée en Zone N du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de Avallon, Vézelay et Morvan.

La puissance installée cible est de 14.63 MWc.

Production de 1 149 kWh/kWc/an

Sur le plan paysager qui devrait être le principal enjeu avec la biodiversité sur les haies existantes, nous attachons une attention particulière à la visibilité du projet depuis les visions rapprochées (chemins de promenade) et éloignées (habitants et riverains)

Le projet fera l'objet d'une étude d'un impact paysager, lequel préconisera le maintien et le renforcement des haies arbustives en limite de visibilité du projet.

Attendu que la CCAVM attends la décision de la commune pour poursuivre l'étude de ce projet

Après la réunion publique du 05 décembre 2024

Après l'organisation de la participation du public à la décision communale.

Attendu que lors du CM du 09 décembre 2024, il était mentionné que l'avis du public sera pris en compte pour déterminer l'avis du Conseil.

Pour rappel, le résultat de cette participation était de :

Pour : 36

Contre : 59

Nul/ blancs : 4

**Mme La Maire propose un vote à main levée et demande s'il y a des oppositions ?
Oppositions à cette proposition de plus de 2.3 membres du Conseil, donc vote à bulletin secret**

Délibération

VOIX POUR: 4 VOIX CONTRE: 3 VOIX ABSENT: 0

La poursuite du projet est validée par décision du Conseil Municipal.

Devis Discount Collectivités (DE 2025 023):

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat de 5 bancs et d'une table en pin qui seront installés prochainement. La table pique nique et un banc au Moulin d'Argent et les quatres bancs restants aux abords du village.

Madame Le Maire propose le devis de la Société Discount Collectivités pour un montant de 2 520€. T.T.C.

Délibération

VOIX POUR: 8 VOIX CONTRE: 0 VOIX ABSENT: 1

Le projet est validée par décision du Conseil Municipal.

Devis réfection du Pont Moulin Rion (DE 2025 024):

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le petit pont rural situé route du Moulin Rion présente un affaissement progressif du tablier depuis plusieurs mois.

Madame Le Maire propose un premier devis

- de la Société Jean Lemoine pour un montant total TTC de 11 919.12€

Devis demandés pour reconstruction /consolidation de l'ouvrage, renforcement de la structure pour supporter passage des poids lourds et autres engins agricoles, améliorer la portance et la sécurité, dans le respect de l'environnement (écoulement rivière)

Dans l'attente de deux autres devis (entreprise Berger, entreprise Mansant) la délibération est ajournée.

Délibération Projet Mobilité CCAVM (DE 2025 025):

Madame Le Maire informe du projet de mobilité prévu par la CCAVM:

Il est proposé la viabilisation de 3 places de parking alvéolées et d'une place de stationnement PMR, ainsi que l'installation d'arceaux vélos.

Ce projet d'un montant de 15000 € financé à 100 % par la CCAVM rentre dans le cadre d'aménagement « déploiement de relais mobilité sur le territoire »

Délibération

VOIX POUR: 9 VOIX CONTRE: 0 VOIX ABSENT: 0

Le projet est validée par décision du Conseil Municipal.

Délibération tarifs salles des fêtes à la journée (DE 2025 026):

Madame Le Maire propose une tarification à la journée:

La salle des fêtes communale étant épisodiquement demandée à la journée, des tarifs de location sont instaurés, à savoir :

Période estivale (du 1^{er} avril au 30 septembre)

- Pour Givryats : 50 € pour la journée
- Pour extérieurs : 100 € pour la journée

Période hivernale (du 1^{er} octobre au 31 mars)

- Pour Givryats : 60 € pour la journée
- Pour extérieurs : 120 € pour la journée

Délibération

VOIX POUR: 9 VOIX CONTRE: 0 VOIX ABSENT: 0

Le projet est validée par décision du Conseil Municipal.

Création d'un poste d'adjoint administratif (DE 2025 027):

Madame La Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif : Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Madame La Maire informe l'assemblée,

Que, compte tenu de la fin de la durée du détachement de Madame Marie Pierre Geenen

Madame La Maire propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 16 heures par semaine pour effectuer les missions de secrétariat de mairie, à compter du jeudi 7 août 2025.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C1, fonction 2 au grade d'adjoint administratif ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L332-14 OU L332-8 du code général de la fonction publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'adopter la proposition de Madame la Maire de la création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 16 heures par semaine, à compter du jeudi 7 août 2025. et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser la Maire à signer le contrat le cas échéant.

Délibération

VOIX POUR: 9 VOIX CONTRE: 0 VOIX ABSENT:

Le projet est validée par décision du Conseil Municipal.

Informations et questions diverses

- **Atterrissement bief / des travaux de curage du bief sont nécessaires rue du Pont.**

Suite à la demande de Monsieur et Madame Debris (parcelle cadastrée AB67) nous avons fait intervenir les services de mission police de l'eau le 17 avril 2025.

La visite avait pour but d'examiner le cadre réglementaire relatif à la demande d'enlèvement de l'atterrissement dans le bief du moulin de Givry suite à une accumulation importante de sédiments entravant le bon écoulement de l'eau (le dernier enlèvement avait eu lieu en 2015)

Constat sur site :

- Présence significative de sédiments et de végétation dans le lit du bief et en amont du Pont
- Obstruction partielle du bief
- Aucun signe apparent de pollution mais la composition des sédiments reste à être caractérisée

Avant toute intervention, la commune est invitée à faire une analyse des sédiments par un laboratoire agréé pour permettre leur évacuation, leur réutilisation ou leur mise en dépôt

Ces travaux doivent être réalisés en période d'étiage (mi-juillet/fin septembre)

Des laboratoires ont été contactés, attendu que la SATESE ne peut réaliser ces prélèvements

Un devis de 1944.00 € a été reçu émanant de la société Antea Groupe.

Pas d'autre proposition à ce jour.

D'autre part nous avons sollicité des entreprises pouvant réaliser le curage en question.

Après discussion et avis pris auprès d'un des conseiller ayant déjà été confronté à ce sujet il y a dix ans: il apparait qu'une verification de l'appartenance des parcelles est à confirmer afin de valider la responsabilité ou non de la commune.

- **Enrobé chaussée**

Le magasin de matériaux Big Mat ne disposant plus d'enrobé, Madame La maire a contacté l'entreprise Lemoine qui gentiment a accepté de nous faire bénéficier de l'achat d'une tonne d'enrobé. (enrobé reception et étalé le jour même).

- **Réunion du 07 juillet à 19h salle des fêtes de Givry**

Rappel : chemins de randonnée du futur Grand Site de Vézelay sur le balisage d'un circuit qui sillonnera les 18 communes.

- **Possibilité « d'achat » du terrain / garage famille Gauthier**

Si possibilité en fonction du prix demandé et accord du Conseil Municipal, une délibération sera nécessaire et devra être adressée au notaire dans le but que la commune soit prioritaire à l'achat de cette parcelle en vue d'installer une réserve incendie d'une part et de permettre éventuellement la réhabilitation du garage en local communal.

Délibération en septembre

- **Service déchets/composteurs**

Relance auprès du service déchets de la CCAVM pour le déploiement des composteurs. Malgré des difficultés rencontrées au cours des derniers mois, ils sont actuellement en ordre de marche et le déploiement se déroulera sur la période de juillet/août afin de pouvoir être complètement opérationnelle en septembre.

Intervention de Madame Voillereau sur le coût du magazine CCAVM par rapport à l'abandon du projet vélo route.

Madame Voillereau demande s'il y a possibilité d'informer les habitants de Givry lors d'un décès au sein de la commune avec bien évidemment l'accord de la famille.

Intervention de Monsieur Chauffard sur le besoin d'abattage de deux arbres au Pâtis et d'un arbre au château d'eau.

Il signale également que le mur qui jouxte le terrain de boules n'a plus de couverture en lave.

Intervention de Monsieur Godard : qui nettoie le parvis de l'église ? Conduite à tenir pour les nombreux pigeons ? Intervention d'un fauconnier ?

Le parvis de l'église est nettoyé par l'employé communal ou autres personnes.

Monsieur Godard nous rappelle le vol de plantes au cimetière, il signale que le portail arrière reste ouvert.

Madame le Maire et Madame la 1ère adjointe ont rendez-vous avec le capitaine de la gendarmerie très prochainement et aborderont ce sujet.

Monsieur Godard signale que les travaux rue du Mal Perthuis ont "détérioré" la chaussée. Des photos avant/après travaux n'ayant pas été prises, il est difficile d'affirmer ce constat.

Madame Gluckmann signale que l'espace vert en face du cimetière du bas n'est pas nettoyé. Cette tâche sera accomplie très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.